

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 9 juillet 2010

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Aline MICHEL et Mathilde PIGEON ; Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Jean-Hervé AMBLARD, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Fabrice BRUNET, Alain CUSSAC, Didier MARTIN, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Marc VAN DER WINDT, Serge ROCHER, Gérard MATHON, Louis BARTHELEMY, Gilles RUAT, Roger PORTAL et Hervé HUGON

Représentés : Mr Robert CHAUSSE par Mme Annie CARLET

Excusés : Mmes Annie PLANTIN et Christiane LONJON ; Mr Jean-Michel DURAND

Absents : Mrs Joseph VISSAC et Guy BRUSTEL

Assistés également : Mrs Pierre-Olivier MALARTRE et Eric AUBERT



Rappel de l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation des précédents CR

Finances, programmation et travaux

- 2- Présentation et vote de la Décision Modificative N°1 du budget général
- 3- Affectations 2010 de subventions aux Associations et organismes de droit privé

Développement économique, agriculture et tourisme

- 4- Modification du plan de financement de la demande de subvention LEADER pour l'étude de faisabilité de l'observatoire de la biodiversité

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

- 5- Présentation et validation de l'Avant Projet Définitif du dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 6- Présentation et validation de l'Avant Projet Définitif du dossier de la Halle des sports et autorisation de dépôt du permis de construire
- 7- Adoption d'une convention avec la SNCF pour l'aide aux familles dont les enfants fréquentent la halte garderie

Administration

- 8- Questions diverses

Le Maire de la Commune de Vissac-Auteyrac accueille la séance du Conseil Communautaire et assure une présentation rapide de sa Commune et des projets qu'il ambitionne.

La séance du Conseil est ouverte par le Président de la Communauté qui donne lecture à l'assemblée du PV du bureau Communautaire du 28 juin dernier. Monsieur Roger PORTAL est nommé secrétaire de séance.

Le PV appelle les observations et remarques suivantes :

- Monsieur Fabrice BRUNET souhaite savoir à quelles prestations correspondent les 2 450 € de cotisation à la plate-forme BHA1 et pourquoi la Communauté participe ?

Le Président de la Communauté rapporte que la cotisation permet à la plate-forme d'accorder des prêts d'honneur à des porteurs de projets et d'assurer une partie de son fonctionnement. La Communauté adhère à cette association pour soutenir le développement économique sur l'arrondissement. Il souligne enfin que la plate-forme a déjà accompagné des entreprises dans leur phase de création ou de développement sur le territoire de la Communauté.

Madame Aline MICHEL fait remarquer que suite aux inondations qui ont récemment eu lieu en Vendée, les services de l'état procèdent à des visites de terrains et que la ferme du Pradel pourrait faire l'objet de restrictions particulières.



1 - VALIDATION DU PRECEDENT CR

Madame Catherine JAMMES fait remarquer qu'elle s'est abstenue sur le point n°7 de l'ordre du jour du dernier conseil (engagement d'une démarche de concertation pour le développement éolien avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Communauté de Communes des portes d'Auvergne et la Commune de Saint-Georges d'Aurac) et que son abstention n'a pas été mentionnée au PV.

Le Président enregistre sa demande.

Le PV est adapté par 28 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (Monsieur Franck MASSEBOEUF).

2 - PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL

La Décision Modificative n° 1 est présentée par le Président de la Communauté.

Elle s'équilibre en section de fonctionnement en Dépenses / Recettes à hauteur de 16 000 € et en section d'investissement à hauteur de 2 506.00 €.

Monsieur Franck MASSEBOEUF et Fabrice BRUNET demandent pourquoi la Communauté a besoin de s'équiper d'une tondeuse budgétée à hauteur de 7000 €.

Le Président précise que les communes bénéficiaires du service et la Communauté ont de plus en plus d'espaces verts à faire entretenir et que les agents de la Communauté ne disposent pas de l'outillage adapté.

La délibération est adoptée par 28 POUR, 0 CONTRE et 1 abstention (Monsieur Franck MASSEBOEUF).

3 - AFFECTATIONS 2010 DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Le Président présente le projet de délibération à l'assemblée qui par 27 voix POUR, 0 CONTRE et 2 abstentions (Mrs Roger PORTAL et Franck MASSEBOEUF) accorde une subvention de 297 € au comité des fêtes de Chanteuges pour l'organisation de la 10^{ème} randonnée pédestre « les feuilles mortes du Haut Allier ».

4 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE

La délibération est présentée par le Président de la Communauté. Il précise que l'étude est réalisée par le cabinet OPERA pour un coût fixé à 15 608 € TTC.

Monsieur Roger PORTAL souhaite savoir où on en est sur ce dossier ?

Le Président rappelle que le Conseil a décidé de faire réaliser une étude de faisabilité du projet d'observatoire de la biodiversité porté par l'association Saumon Sauvage. Il reprecise les objectifs de cette étude qui sera conduite en deux phases et les personnes ressources qui seront consultées.

Monsieur Jean-Paul PASCAL demande pourquoi avoir choisi le cabinet OPERA ?

Monsieur Franck MASSEBOEUF souhaite connaître les compétences du bureau d'études choisi et ses expériences. Quelle sera l'utilité de ce bâtiment et ce que comporte le projet d'observatoire de la biodiversité ? Selon lui, l'objectif est bien que le bâtiment soit utile et qu'il rapporte au territoire.

Le Président répond que le cabinet OPERA a été sélectionné par la Communauté et l'Association Saumon Sauvage après la consultation de plusieurs bureaux d'études. Le choix s'est fait en fonction de son offre par rapport au cahier des charges, à son expérience et aux références d'études qu'il a pu conduire et à son coût.

Cette étude a précisément pour objectif de déterminer les conditions de faisabilité du projet d'observatoire et l'impact qu'il aura sur le territoire. La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5 - PRESENTATION ET VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU DOSSIER DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'avant projet est présenté par le Président de la Communauté qui commente l'aménagement proposé : emplacements, bâtiment d'accueil, orientation de l'aire, schéma des réseaux...

Le coût prévisionnel est estimé à 353 160 € HT avec un financement assuré à 50 % par la Communauté (176 506 €) et à 50 % par l'État et le Conseil Général de Haute-Loire.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux aura lieu à l'automne 2010 sur la base de l'allotissement ouvert à des modules sanitaires préfabriqués.

Monsieur Gérard MATHON demande pourquoi le Conseil Régional n'intervient pas sur le financement du projet.

Le Président lui répond que ce type d'équipement ne relève pas de ses compétences.

Monsieur Gilles RUAT pose la question de l'aide au fonctionnement de l'aire.

Le Président précise que l'Etat accorde une aide forfaitaire de 126 € / place et par mois soit une aide annuelle de 24 000 €. Un règlement intérieur sera mis en place avec le comité de pilotage pour définir les droits et obligations des occupants de l'aire.

Monsieur Jean-Marc CHASSEFEYRE souhaite avoir des précisions sur le temps prévu de gardiennage et le rôle du gardien.

Réponse du Président : le gardien sera présent sur des créneaux horaires équivalent à un ½ poste, pour gérer les entrées/sorties, les cartes de paiements et les formalités administratives. Il aura aussi en charge l'organisation de la vie de l'aire (permanences, prévention des conflits...) et devra veiller à son entretien général.

Monsieur Fabrice BRUNET s'interroge sur l'entretien des sanitaires.

Le Président précise que chaque résident sera responsable de la propreté de son bloc sanitaire.

Monsieur Jean-Paul PASCAL remercie la Communauté d'avoir modifié l'implantation de l'aire sur le site afin de permettre le développement futur de l'unité de carbonisation.

Monsieur Franck MASSEBOEUF fait remarquer que le chemin rural est mal positionné sur le plan de masse fourni.

La délibération est adoptée pour 27 voix POUR, 0 CONTRE et 2 abstentions (Mrs Franck MASSEBOEUF et Fabrice BRUNET).

6 - PRESENTATION ET VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DU DOSSIER DE LA HALLE DES SPORTS ET AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Président présente le projet dans son ensemble et plus particulièrement les caractéristiques générales du bâtiment. Il souligne que sa construction s'effectue dans le cadre d'une démarche HQE et, qu'en option, la toiture sera équipée d'une membrane photovoltaïque pour une production électrique.

Le coût estimatif, avec photovoltaïque, est fixé à 3 177 100 € HT dont 48 % (1 549 612 €) à la charge de la Communauté de Communes. Les premiers travaux devront débuter fin 2010 afin de ne pas perdre le bénéfice des crédits d'Etat liés au plan de relance.

Il donne ensuite la parole à Eric AUBERT pour présenter, plus en détail, le projet architectural et le programme.

Au terme de cette présentation, le Président ouvre le débat avec l'assemblée.

Monsieur Franck MASSEBOEUF demande pourquoi le bâtiment n'est pas conçu dans le cadre d'un bâtiment basse consommation (BBC) ? Il souhaite connaître plus précisément les caractéristiques thermiques et énergétiques du bâtiment et

pense qu'il est préférable de renforcer l'isolation plutôt que de mettre du photovoltaïque au rendement médiocre.

Monsieur Roger PORTAL demande quel est le coût du photovoltaïque et juge également que le rendement des membranes est médiocre.

Monsieur Gilles RUAT souhaite que la Communauté finalise également l'étude des coûts de fonctionnement de la halle des sports.

Le Président répond que l'étude du fonctionnement, en partenariat avec la commune de Langeac compte tenu des interactions fortes entre le Pierre Chany et la Halle des Sports est en cours de finalisation.

En ce qui concerne les caractéristiques techniques et énergétiques du projet, il souligne que les données sont disponibles à la Communauté dans les documents d'études réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il invite les personnes intéressées par ses données complémentaires à se rapprocher des services de la Communauté pour venir consulter les documents et plus particulièrement les dossiers d'études techniques.

L'option d'une toiture équipée en membranes photovoltaïques apparaît comme étant la meilleure solution comparativement à des panneaux intégrés qui génèrent des coûts supplémentaires sur les structures porteuses (fondations, maçonnerie et ossature). L'étude fait apparaître un retour sur investissement global de 20 à 25 ans (temps de retour brut 14 ans + frais financiers + entretien + fiscalité).

Pour le Président, il s'agit pour la Communauté non pas d'une opération financière mais d'une volonté politique en faveur des énergies renouvelables.

Monsieur Jean-Paul PASCAL trouve que le retour sur investissement est beaucoup trop long.

Monsieur Fabrice BRUNET s'interroge fortement sur la rentabilité de la solution proposée et juge le prix du m² de l'installation très chère comparativement à d'autres solutions.

Mmes Aline MICHEL et Maguy BOUCHE se demandent si la solution des membranes est valable sur la durée et si le prix de rachat du KW/heure sera stable sur toute la période de rachat.

Monsieur Jean-Marc CHASSEFEYRE reste dubitatif sur le recyclage de la membrane des panneaux utilisés.

Monsieur Denis FOURY signale que si la Communauté n'opte pas pour l'option du photovoltaïque, le projet coûtera 300 000 € de moins pour la Communauté.

Monsieur Franck MASSEBOEUF affirme que le choix de cette membrane est un mauvais choix et souhaite que l'on améliore l'isolation thermique du bâtiment plutôt que de mettre cette membrane. La composition chimique de cette membrane lui paraît plus polluée que le panneau photovoltaïque pour un rendement médiocre. Il demande au Président de procéder au vote sur le choix ou non du photovoltaïque à bulletins secrets.

Le Président accepte sa demande et fait désigner deux assesseurs pour conduire la procédure.

Mrs Serge ROCHER et Stéphane VISSAC sont désignés, à l'unanimité, comme assesseurs du vote.

La question formulée par le Président pour le vote est la suivante :

« Etes-vous pour ou contre que la Communauté continue à travailler sur le photovoltaïque dans le dossier de la halle des sports en sachant qu'il sera en option dans la consultation ? »

Les résultats du vote sont les suivants :

- Suffrages exprimés : 29
- 11 POUR
- 17 CONTRE
- 1 BLANC

Au vu des résultats, le Président modifie le projet de délibération et supprime toute allusion au photovoltaïque dans la délibération, arrête le montant prévisionnel du projet à 2 855 600 € HT et rajoute la subvention du Ministère de l'Intérieur de 35 000 €.

Ainsi modifiée, la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

7 - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SNCF POUR L'AIDE AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT LA HALTE GARDERIE

Cette prestation permet aux familles ressortissantes de la SNCF de bénéficier du paiement de la prestation indemnité de garde crèche versée par la SNCF.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune

- ✦ La séance du Conseil Communautaire est levée à 23h00 par le Président.

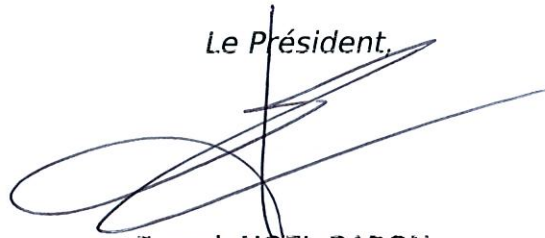
Fait à Langeac,
Le 30 août 2010

Le secrétaire de séance,



Roger PORTAL

Le Président,



Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.